

LE 5 DECEMBRE 2007 AUX MESNULS

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS, D'AJOUTS D'ÉLÉMENTS ET DE COMMENTAIRES

- 5 Si vous souhaitez nous faire part de contributions, de propositions de modifications, d'ajouts d'éléments ou de commentaires, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer ces informations *via* un courriel, avec vos noms et coordonnées à l'adresse : charte@pnr-chevreuse.org en indiquant systématiquement le numéro de ligne concernée pour chaque proposition.

ÉTAIENT PRESENTS

- 10 La Commission est présidée par Monsieur Alain LE VOT, maire-adjoint de Magny-les-Hameaux
Le Vice-président est Monsieur Marc LAUTOUR, maire des Mesnuls

Au titre du PNR à 21 communes :

- 15 M. CHIVOT (Auffargis)
M. PONCHANT (Bonnelles)
M. CHARRIER (Bullion)
Mme LEVASSEUR (Chevreuse)
20 M. BARDIN (Clairefontaine-en-Yvelines)
Mmes DORMOIS et FEUVRIER (Lévis-Saint-Nom)
M. LE VOT (Magny-les-Hameaux)
M. TERRASSON (Le Mesnil-Saint-Denis)
Mme GOSSARE (Saint-Forget)
25 M. PIERRE (Senlisse)

Au titre des communes concernées par le périmètre d'élargissement :

- M. ROBERT (Fontenay-les-Briis)
30 Mme MAZINGUE-DESAILLY (Gometz-la-Ville)
M. VIETTE (Le Perray-en-Yvelines)
M. VANDERBECKEN (Les Essarts-le Roi)
M. LAUTOUR (Les Mesnuls)
M. LABROUSSE (Limours)
35 M. COURLET (Mareil-le-Guyon)
M. MERCIER (Méré)
Mme LE GRAND et M. RATEL (St. Rémy-L'Honoré)

Ainsi que :

- M. COPPIN (Conseiller communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »)
M. GRUNDMAN (Communauté de communes du Pays de Limours)
M. ISABELLE (Communauté de communes des Etangs)
DDEA 78 : M. ASCONCHILO
45 IAURIF : M. CAUCHETIER
Union des Amis du Parc : MM. CARSAC et DUVAL

Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France: MM. BROUANT et POINTEREAU
ALME de St. Quentin-en-Yvelines : MM. GIRBEAU et MENET HAURE
Comité régional du Tourisme Equestre : M. LECOMTE
50 Société KINERGOS : M. LERNOUX

Equipe technique du Parc: Mmes WOLFF-RESCLAUSE et SALLES, MM. CHENY, ROMBAUTS, PERRIN,
POUZERGUES et M. de FERRIÈRES

55

Absents excusés :

M. SQUEDER (Gif/Yvette)

M. COTENE (Vaugrineseuse)

60 Mme LAFFERRERE (Conseil Régional d'Ile-de-France)

M. PAQUIER (Conseil Régional d'Ile-de-France)

M. DREVON (Conseil Général 78)

DEROULEMENT

65

Monsieur LAUTOUR accueille les participants, excuse le retard de Monsieur LE VOT et ouvre la séance :

70

- **Rappel : l'outil PNR, la charte de Parc** par **Gildas CHENY**
- **Rappel du contexte et de l'objet du travail** par **Gildas CHENY**
- **Éléments thématiques du diagnostic territorial** par **Bernard CAUCHETIER ET Erwan CORDEAU (IAURIF)**
- 75 • **Compte-rendu session 1 : principales idées** par **Ghyslaine WOLFF-RESCLAUSE**
- **Discussion animée** par **Marc LAUTOUR puis par Alain LE VOT** *durant 1 heure 30 environ*
- 80 • **Conclusion de la soirée** par **Alain LE VOT et Marc LAUTOUR**

Le diaporama projeté durant cette séance est également téléchargeable sur le site Internet du Parc

LA SOBRIETE ENERGETIQUE

90

BOIS-ENERGIE (concerne le 2^{ème} temps de débat)

Chevreuse : Nous aimerions avoir un exemple de chaudière bois et aller voir comment marche une chaudière à bois.

95

M. Le Vot : L'ALME organise régulièrement des visites de parcs éoliens, d'installation de chaudières bois, il faut vous inscrire auprès de l'ALME

100

ALME* : Nous préparons une journée d'étude avec visites de chaufferies bois dans des écoles, hôpitaux, groupes scolaires, etc... sur l'Île-de-France pour le printemps avec l'ARENE.

Les-Essarts-le-Roi : Il faudrait passer ce message au Conseil Général car le permis de construire du nouveau collège ne prévoit pas de chauffage au bois, on nous a dit « ce n'est pas encore au point », on ne sait pas faire...

105

La Chambre d'Agriculture : A la demande du Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture fait une étude sur les gisements en agro ressources bois et autres matériaux. Etude avec la délégation sur les lycées de la Région : projet de 2 ou 3 lycées avec agro ressources (un sur Etampes, un sur Magny en Vexin dans le Val d'Oise). Des partenariats se mettent aussi en place avec le Conseil Général.

110

Les-Essarts-le-Roi : Qui doit mettre en œuvre cette filière bois pour que des candidats à des chaufferies bois puissent être alimentés ?

ALME : L'Agence a un partenariat avec le Conseil Général pour des conseils en amont aux collectivités sur le patrimoine communal : diagnostic sur le bâti et l'isolation + énergies renouvelables.

115

Intervenant : Ne pas oublier l'efficacité énergétique. Le bâtiment où nous sommes est très bien isolé mais le soleil n'est pas utilisé. Les énergies renouvelables sont toujours au service des économies que l'on fait.

120

ALME : Une chaufferie bois, ça fonctionne très bien et depuis longtemps. Le Plan bois énergie a démarré il y a 3 ans. Il a porté principalement sur le bois de rebut, d'élagage : environ 28.000 tonnes de bois ou 113.000 m³ apparent de plaquettes (dont 17.000 tonnes sur bois de rebut) sont mobilisables sur les 21 communes actuelles du PNR. Les problèmes sur la forêt, c'est le morcellement de la propriété privée et la destination récréative de la forêt publique. Il n'y a pas encore de filière locale car pas de chaufferie bois.

125

A Versailles, plusieurs structures existent et peuvent faire du débouché local. Le Département des Yvelines est très intéressé par cette étude et en 2008 une étude de faisabilité doit porter sur cette filière. L'ALME fait les pré-diagnostic énergétiques. Toutes les études ont montré la pertinence des chaufferies bois (comme Gérondicap à Magny).

130

SOBRIETE ENERGETIQUE

135 **ALME** : La démarche NEGAWATT est une démarche de sobriété. D'abord en tant que citoyens puis en isolant au maximum nos bâtiments. Cela doit ressortir dans la Charte. Il faut une démarche indispensable de diagnostic par commune. Après, des enjeux vont ressortir sur les déplacements en urbanisme, tout ce qui
140 réhabilitation des bâtiments communaux, les phases de valorisation des filières renouvelables. C'est ce qui ressort du Grenelle de l'Environnement : les 3 x 20, c'est-à-dire moins 20% d'émissions de GES, moins 20% de consommation d'énergies et plus 20% d'utilisation d'énergies renouvelables, d'ici 2020. Territorialisations nos plans climat

145 **M. Le Vote** : Il faudrait avoir une sobriété énergétique dans les formes urbaines, dans les déplacements. Il n'y a pas de moyen juridique pour imposer le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments, on ne peut pas imposer d'avoir des chauffe-eau solaires sur les toits. La commission urbanisme devrait se préoccuper de cela. On n'a pas de moyen juridique pour imposer les énergies dans les bâtiments. On peut inciter dans les documents d'urbanisme mais pas l'imposer.

150 **Les Mesnuls** : Récemment, j'ai constaté qu'en Allemagne, Angleterre, en Belgique, en Suisse et en Autriche ce sont les professionnels au moment où vous vous adressez à eux pour un projet qui incitent les pétitionnaires vous disent « avez-vous pensé à... », ils ont un rôle de conseil : dans le PNR, problématique d'une formation spécifique des professionnels en place à former. En France, on sait très bien étudier mais quand il faut appliquer, il n'y a personne.

155 **Bonnelles** : Maintenant, il faut faire un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) lors des ventes.

DISPOSITIFS DE MAITRISE DES ENERGIE, NOUVEAUX MATERIAUX ET INTEGRATION ARCHITECTURALE

160 **Le-Perray-en-Yvelines** : les Allemands et les Hollandais sont très en avance sur nous. On construit en février prochain un centre de loisirs avec un toit végétalisé, je voudrais savoir si cette expérience a déjà été évoquée, on me reproche déjà à cause d'éventuels problèmes d'étanchéité, avez-vous des éléments d'informations là-dessus.

165 **Architecte du PNR** : les toits végétalisés présentent énormément d'intérêt, ils protègent des ultra-violets, sur le plan de l'isolation, ils sont très intéressants, du point de vue de la biodiversité, de la rétention de l'eau de pluie, c'est un procédé pas très onéreux, qui demande très peu d'entretien, ce sont les sedums qui supportent très bien la sécheresse qui font le travail, cette méthode est maintenant très au point, en plus cela s'intègre très bien dans le paysage.

170 **M. De Winter** : Dans les sites classés, pourra-t-on faire des toits végétalisés ?

175 **M. Le Vote** : Voilà une vraie question, on a tout de même l'exemple à Paris ou ailleurs, on est au XXIème siècle, leur implantation n'a pas toujours été perçue favorablement, il a fallu mener le combat, mais cela a été possible. Nous sommes habitués à un type d'habitat, à une image de notre habitation, mais avec les évolutions et la nécessité d'économie d'énergies, les problèmes de réchauffement de la planète, à prendre en compte dans quelques années, on aura une autre image de notre habitat. Il faut que l'on se mette dans la tête que les choses vont changer par rapport à ce qu'on connaît aujourd'hui. Les gens amenés à délibérer sur ce type de choix le feront avec cette optique là. Il faut travailler avec les architectes des Bâtiments de France pour leurs faire prendre en compte, dans leur jugement, les questions énergétiques. Notre plus gros souci pour notre
180 projet Géronhandicap à Magny a été la Commission des sites. On a failli ne pas passer.

185 **Intervenant** : On est peut être à un tournant dans la façon d'habiter mais on a un problème aujourd'hui dans le Parc avec les habitations existantes, il faut examiner aujourd'hui ce qu'on peut faire avec les habitations existantes, cela me paraît aussi important que les nouvelles constructions.

M. Le Vot : C'est important parce que pratiquement, à chaque mutation de logement, il faudrait faire les réhabilitations nécessaires d'ici 2050, cela représente un potentiel énorme en termes de développement économique, mais aujourd'hui cela paraît tout à fait irréaliste.

190 **ALME** : Le gros souci des Grenelles, c'est les moyens financiers à mettre derrière. Il faut tracer des domaines d'action territorialisés pour pouvoir planifier les investissements, prévoir les formations. 100 milliards dans l'habitat...

195 **M. Le Vot** : il y a également des questions sociales très fortes qui ne vont pas manquer de ressortir : si on n'a pas les moyens financiers pour faire toutes ces transformations de son habitat

200 **Les Mesnuls** : pour que cela marche, pour que l'on ait envie d'y aller ensemble au niveau du Parc, il faut qu'on ait 2 ou 3 projets porteurs dans le nouveau Parc. Pourquoi on ne serait pas porteur d'une filière complète en utilisant toutes les aides qu'on va bien finir par avoir. C'est aussi du développement économique, on ne va pas le faire faire en Chine, ça c'est pour chez nous, en fait c'est pour nous.

205 **UAP*** : Pour réussir à faire tout cela, il faut une véritable révolution des documents d'urbanisme, pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Avec une ZPPAUP*, on n'obtient pas les autorisations de panneaux solaires. Y aura-t-il une obligation venant d'en haut pour que les municipalités inscrivent dans leur PLU cette possibilité de placer des panneaux solaires.

M. Le Vot : on abordera cela un peu plus tard, restons sur les économies d'énergie, essayons de voir ce que chacun peut faire dans son domaine.

210
ISOLATION-BOIS

Intervenant : On parlait de transformation dans nos maisons dans 10, 20, 30, 40 ans, le bois va être beaucoup utilisé pour isoler nos maisons.

215 **M. Le Vot** : Le bois est neutre au point de vue du CO₂, c'est une façon de limiter l'effet de serre. Il faut aussi se pencher sur le choix des essences, au lieu de faire venir du bois exotique depuis des milliers de Km, d'aller piller la forêt amazonienne, on a des essences locales d'aussi bonne qualité, par exemple le bois du Robinier faux-acacia, qui est tout aussi performant, on commence à voir quelques meubles de jardin en Robinier, il faudrait que cela se généralise.

220 Ce n'est pas facile à trouver mais on peut aussi travailler avec les professionnels pour qu'ils nous fournissent ce type de production locale. On parle ici d'une gestion écologique de la forêt, il ne s'agit pas ici de la piller, de la mettre à blanc. On en reste là sur ce débat sur la sobriété énergétique.

225 **ALME** : Il faut une gestion écologique de la forêt. L'ALME a un espace info énergie pour les conseils aux particuliers et répondre à toutes ces problématiques.

230
LES NOUVELLES PISTES ENERGETIQUES

235 **BOIS-ENERGIE** : Voir premier paragraphe

EOLIENNES

240 **Le-Perray-en-Yvelines** : Pour les éoliennes, j'ai entendu dire qu'il y avait un fort potentiel de vent sur le plateau de Limours, mais qu'il y avait des problèmes, quels sont-ils ?

UAP : ce sont des problèmes de contraintes radio-électriques liées aux lignes haute tension et des contraintes de dégagement de l'aéroport d'Orly. Les gens du coin ils échangeraient bien les éoliennes contre moins

d'avions, les réticences pour les éoliennes portent sur le bruit continu, et n'est pas le même type de bruit avec les dessertes aériennes.

245

M. Le Vot : Sur le bruit des éoliennes, j'ai visité plusieurs parcs d'éoliennes et n'ai entendu aucun bruit.

ALME : Il faut différencier les éoliennes des années 80 et 90 avec les éoliennes récentes qui n'émettent presque plus de bruit. Nous avons organisé une visite à Villemeux, en Eure-et-Loir, vous vous mettiez juste au pied des éoliennes, vous n'entendiez rien.

250

Le-Perray-en-Yvelines : on a aussi des problèmes avec l'A.10. Ces problèmes de bruit sont beaucoup plus complexes que vous ne le dites. Le problème, c'est le bruit même assez faible de propagation à longue distance la nuit, qui se réfléchit selon les vitesses de vent sur des inversions de température, etc. comme pour le bruit provenant des autoroutes. Pour l'A.10, on a des nuisances la nuit de bruit qui portent à 6 ou 7 km selon les conditions atmosphériques.

255

ALME : Les bureaux d'études qui travaillent sur les potentiels éoliens intègrent ces contraintes de bruits longue distance et ces problématiques là et font des études très strictes et cela est pris en compte dans chacun des projets de parc éolien.

260

Intervenant : Regarder s'il y a une possibilité d'éoliennes ou voir s'il existe d'autres sites sur lesquels ces contraintes seraient beaucoup moins importantes.

265

M. De Winter : J'ai logé dans un village allemand bordé d'éoliennes. Elles sont très silencieuses et sont devenues un but de promenade pour les gens.

Bonnelles : Avec des éoliennes, il y a des perturbations de radiofréquences. Ne pas négliger cette question d'impact sur la santé.

270

ALME : Oui, il y a des distances de sécurité à respecter par rapport aux habitations, aux lignes à haute tension, au flux aérien, tout cela est bien pris en compte aujourd'hui pour les parcs éoliens.

Le Mesnil-Saint-Denis : Sur les cartes que l'IAURIF* vient de nous montrer, le gisement en éoliennes est possible uniquement aux franges du territoire élargi car on a effacé les potentiels sur les sites classés et inscrits.

275

IAURIF : Sur le plateau de Limours dans l'Essonne, la Préfecture a retiré les zones protégées et définit les zones possibles pour le développement de l'éolien et le plateau de Limours n'en fait pas partie.

Il y a trois zones sur le 91. Le SDRIF* mentionne dans les Yvelines un potentiel éolien en frange sud du territoire d'extension près d'Ablis.

280

UAP : ce qui est étonnant c'est que nous sommes un territoire sur lequel il y a toujours dans le passé des moulins, c'est donc qu'il y a un potentiel.

285

M. Le Vot : il faudra dans la nouvelle Charte voir comment on se situe par rapport à l'éolien, les règles actuelles vont évoluer et d'autre part c'est sûr que si on veut avoir beaucoup d'énergie, il vaut mieux avoir beaucoup de grands éoliens, mais rien n'interdit, en dehors des règles d'urbanisme et risques de nuisances, etc..., les petites éoliennes sur le Parc.

290

GEOTHERMIE

CC du Pays de Limours : Géothermie de surface ou géothermie en profondeur, avantages, inconvénients

295

IAURIF : Pour ce qui est de la géothermie profonde du Dogger (alimentation de grands ensembles urbains), le BRGM* a exclu la zone du Parc étendu dans leurs études mais on n'a pas la connaissance suffisante du gisement sur le secteur ouest de l'Île-de-France, les pompes à chaleur très basse température n'ont pas été traitées.

300

Clairefontaine-en-Yvelines : Je suis étonné du peu de communication, d'incitation sur la géothermie de surface. On parle d'éolien, de solaire, de bioénergie, mais il y a très peu d'incitation sur la géothermie. Alors qu'il s'agit d'une énergie renouvelable, accessible à tous ceux qui veulent construire une maison à un coût relativement peu important. J'ai expérimenté cette solution. Pourquoi le Parc en parle peu car c'est une énergie renouvelable, par rapport à un chauffage électrique, le coût est divisé par 4. Je voulais demander quelle est l'indépendance du Parc par rapport aux gros lobbies industriels en termes d'information et de communication.

310

Bernard Rombauts, architecte du Parc : La géothermie on en parlé lors des forums éco-habitat, il y avait des installateurs de pompes à chaleur, des visites d'installations organisées, le Parc a préféré communiquer sur d'autres énergies, énergie bois, solaire thermique simplement parce qu'il doit se fixer des priorités et ne peut traiter tous les sujets. On en avait discuté avec l'ALME et on était convenu que la géothermie n'était la plus pertinente en termes d'efficacité et de rendement. Par ailleurs, la géothermie est un domaine plus complexe avec des technologies diverses plus ou moins performantes. Dans ce domaine, il s'agit d'être prudent et le Parc oriente les demandes vers l'ALME.

315

320

AGRO-CARBURANTS

La Chambre d'Agriculture : Les agro carburants dépendent de filières industrielles qui sont à une échelle plus grande que le Parc. Au sein du Parc, il y a des choses produites : colza, blé, mais la transformation ne se fait pas localement, alors pour le bois énergie, là on est sur du local. Ailleurs, on a par exemple l'exemple de la commune des Mureaux avec des bus fonctionnant aux huiles végétales brutes qui ont vraiment de très bons rendements (300 à 400 %).

325

M. Le Vot : Pour moi, la vocation des agriculteurs est quand même d'abord de nourrir les gens et non pas de fabriquer du diesel pour mettre dans nos voitures. Les agro carburants sont cependant intéressants pour que les agriculteurs soient en autonomie énergétique. A l'échelle internationale, je ne crois pas que cela soit très intéressant.

330

La Chambre d'Agriculture : la position de la Chambre, c'est de travailler sur des produits qui présentent un intérêt environnemental et un intérêt pour la filière : quand on travaille le blé, le colza, la betterave, on crée des sous-produits et cela nous évite d'importer du soja des Etats-Unis. Localement, on peut faire des partenariats avec des communes, voir avec un éleveur qui a des besoins en sous-produits mais demain, il faudra utiliser tout un panel d'énergies renouvelables. On est entrain de travailler sur de nouvelles plantes, tel le sorgho, du roseau de Chine, on est capable avec eux de produire 4 à 5 fois plus de bio-carburants qu'actuellement avec le colza. La Chambre d'Agriculture n'a pas une position tranchée qui consiste à dire il faut faire du bio-carburant, c'est un complément au cas par cas.

335

Bonnelles : La ressource et le cycle de l'eau sont importants. L'eau pour moi c'est aussi une énergie. Au niveau de l'agriculture, on peut consommer une certaine capacité d'eau. Il faut donc en tenir compte dans les solutions énergétiques. Ceci est à inscrire dans la nouvelle Charte.

345

La Chambre d'Agriculture : Les projets d'agro carburants portent sur des cultures sèches, non irriguées et on travaille de plus en plus sur des plantes qui sont capables de résister à la sécheresse. Tel le Sorgho qui est travaillé au sud de la Loire et maintenant au nord de la Loire et qui est très peu aquifère. Mais le plus gros poste énergivore, c'est le recours aux engrais. On travaille sur un recours sobre aux engrais.

350

M. Le Vot : j'ai un peu le sentiment qu'on va manquer de terrain et qu'en 2050 il nous faudra en plus du terrain pour loger tous ces gens là, donc on risque d'avoir une pression très forte sur les terres agricoles, on le voit bien dans notre région. Je suis un peu très dubitatif sur ce genre d'expériences dans le Parc.

355

URBANISME ET ENJEUX ENERGETIQUES

360 **UAP** : Souvent, ce que l'on prévoit de faire n'est pas recevable au niveau des règlements d'urbanisme, comment ça va évoluer ?

M. Le Vot : Il y a une procédure de concertation durant la révision des PLU* qui permet aux citoyens d'intervenir.

365 **Auffargis** : Trouve qu'il serait normal d'introduire dans les PLU un aspect réglementaire, les normes HQE*, pour les nouveaux permis de construire. Effectivement, c'est la loi aujourd'hui mais si on ne fait pas pression pour changer la réglementation, on n'y arrivera jamais.

370 **M. Le Vot** : On ne peut pas obliger les citoyens, mais par contre on a des dispositifs : augmentation du COS* pour ceux qui ont des projets environnementaux, on peut autoriser des innovations architecturales pour des projets environnementaux : il s'agit de mesures incitatives qui sont dans le PLU qui permettront aux services instructeurs d'accorder le permis pour des projets qui vont dans ce sens là, le pétitionnaire aura un intérêt à le faire comme cela son permis sera protégé d'éventuels recours de la part de son voisin. Aujourd'hui, on ne peut pas obliger puisque c'est la loi mais on a tout de même des mesures incitatives sans parler des aides financières possibles.

375 **Sylvie SALLES, urbaniste du Parc** : Les documents d'urbanisme sont anciens sur le Parc et il y a encore très peu de PLU en vigueur. Ce dernier est une révolution dans les documents d'urbanisme. La question énergétique commence à l'échelle de la commune et au-delà : déplacements, mixité des usages, etc. Aujourd'hui beaucoup de POS* excluent certaines activités des zones d'habitat, or, la mixité fonctionnelle (habitat / activités) peut favoriser les circuits courts. Il faut ensuite « descendre » à l'échelle de la parcelle : adaptation à des équipements, des matériaux de construction, il y a aussi les avis des ABF, de la commission des sites qui ne sont pas toujours favorables. Le CAUE 78 prépare un document pédagogique sur l'intégration des capteurs solaires. Aujourd'hui, la plupart des documents d'urbanisme ne le permettent pas, tout simplement. Il faut aussi que les documents d'urbanisme favorisent la rétention des eaux de pluie par le biais des toits végétalisés, etc. On peut limiter les débits d'eau en sortie des propriétés. On peut demander que des surfaces de stationnement soient drainantes, etc.

380 **M. Le Vot** : En plus des documents d'urbanisme, la Charte peut fixer des règles. La Charte du Parc aide les communes et les citoyens à prendre conscience des enjeux.

385 **Saint-Forget** : Nous avons 500 habitants, c'est une petite commune : passer au PLU n'est pas forcément intéressant parce que dans les petites communes passer au jour le jour à la mixité sociale, ce n'est pas évident, par contre effectivement avec le POS on peut densifier les bourgs pour pouvoir réhabiliter tout ce qui était abandonné, par contre cela peut très vite amener au mitage. A Saint Forget on a une forte pression foncière et beaucoup de risques de mitage des espaces naturels : face à ces menaces, les documents d'urbanisme doivent être plus stricts.

400 Le Grenelle va entraîner un train de mesures pour les mettre en concordance avec les documents d'urbanisme de nouvelles dispositions à appliquer. A Saint-Forget, on ne peut pas faire de toit végétalisé car les toits terrasses sont interdits. A notre avis, on va avoir beaucoup de travail pour améliorer nos documents. Il y a aussi un problème de compétence des bureaux d'études.

405 **Bureau d'étude KINERGOS*** : Un PLU intercommunal dans un territoire rural permettrait de mutualiser les moyens et la réflexion et d'avoir une cohérence de territoire et encore d'aborder les corridors écologiques, ce qui ne peut pas se faire commune par commune.

410 **DEPLACEMENTS**

Bonnelles : La commune a été très intéressée par la création de la gare routière de Briis-sous-Forges mais celle-ci a eu une incidence sur les déplacements locaux avec la diminution des dessertes sur notre village. On est passé de 4 cars par heure, aujourd'hui on en a plus qu'un seul. Il faudrait faire dialoguer sur le Parc tous les syndicats de transport.

M. Le Vot : Le Parc pourrait être invité au STIF*.

420 **Limours** : Il y a aussi un problème de politique cohérente entre les bassins de vie et les entités administratives.

Le Mesnil : L'enjeu, c'est que le Parc soit une autorité organisatrice de transports, pas en l'état actuel, mais dans deux ans le Parc pourra le demander politiquement.

425 **Auffargis** : A Auffargis, nous avons une ligne de bus de rabattement vers la gare des Essarts. Il y a 25 ans, le bus était plein matin et soir car les emplois étaient à Paris. Aujourd'hui, le bus est presque vide car les emplois sont maintenant en grande couronne, voire en Eure-et-Loir. Il y a aussi un problème sur les temps de transport, si vous offrez des temps de transport intéressants par rapport à la voiture individuelle, les gens les prendront.

430 **Le Mesnil-Saint-Denis** : La commune met la main à la poche pour maintenir un réseau convenable et permettre le rabattement jusqu'à la gare, 15.000 euros pour 600 personnes transportées.

Auffargis : Pareil, on met la main à la poche, 250.000 francs/an pris en charge par la commune

435 **Bureau d'étude KINERGOS** : Le Parc part avec un handicap car on n'a pas de densité. On a longtemps raisonné au niveau du pôle de Rambouillet, mais des nouveaux pôles (centres de gravité) voient le jour : OIN*

Mais il ne faut pas oublier que la mobilité domicile/travail ne représente que 19% des déplacements. Pour la première fois depuis 30 ans, il y a déconnexion entre propriété de l'automobile et son utilisation. Des jeunes ne veulent plus passer le permis. Il y a des changements profonds sur l'automobile. On va vers une autre forme de mobilité.

440 Il faut repenser la mobilité autour des TCSP*, il y a des liaisons Saint-Quentin / Rambouillet, Saint-Quentin / Montfort-L'Amaury, autour des lignes structurantes, des gares, comment je fais le bout du parcours ? Prévoir le prix du billet, de la carte orange avec le prix du stationnement. Dans le 1^{er} tiers du parcours, le transport en commun doit être attractif et confortable. Dans un rayon de 5 kms autour des points forts, on peut avoir des déplacements doux. Dans un rayon de 5 kms autour des écoles, des mairies, il y a des choses à faire contre

445 « l'urbanisme de raquette » en créant des passages, des venelles, pour permettre des déplacements à pied ou en vélo. Repenser les déplacements dans les PLU en fonction des cercles de proximité. Elargir l'offre des modes alternatifs, c'est en élargissant l'offre que petit à petit on change les habitudes. Si de temps en temps sur 10 déplacements, j'en fais un en vélo, c'est déjà un bon combat. Quand il fait beau, je prends mon vélo pour aller à la gare et j'ai encore ma selle et mes 2 roues quand je reviens !

450 Dans les Yvelines, on a un maillage de chemins fabuleux non exploité (1.500 km) : raisonner autrement que par la route. On a un potentiel de maillages, en raisonnant autrement que par la route. Il y a 3 autorités qui s'empilent, on a la Région, par exemple dans le PNR on va avoir une voie verte : la Paris/Brest, il s'agit de ces grandes voies européennes, on en a une qui passe au sud du PNR. (Rochefort, l'ancienne voie ferrée). De plus,

455 on va avoir tout un ensemble de nos voisins qui bougent beaucoup : Saint-Quentin et Rambouillet refont leur schéma directeur. Dourdan également, Limours travaille sur des propositions peut-être un peu révolutionnaires. Tout le monde monte des projets autour du Parc, on a des portes d'entrée autour du Parc. et si on réfléchit sur notre potentiel et nos portées d'entrée, on peut très vite communiquer avec nos voisins. On a des us et des habits qu'on peut réhabiliter à ce niveau là. Les circulations douces peuvent permettre de

460 développer le territoire du PNR avec ses franges d'une manière plus pratique que ne fait pas forcément la route de façon aussi pratique.

Il y a un tas de choses à exploiter, un tas d'atouts. Mais tout seul au niveau de la commune, on ne peut pas le faire, si vous n'êtes pas autorité organisatrice, pour organiser des transports à la demande, vous n'avez pas besoin d'être autorité organisatrice, il faut voir comment on peut s'organiser pour des transports à la demande

465 (TA, justement en rabattant sur des pôles forts, autour des commerces quand il y en a encore, autour des

collèges, des gares, il y a des choses à faire mais dans ce cas il n'y a pas de financement, c'est la commune et les utilisateurs qui paient. Mais là aussi, avec Grenelle, dans les années qui viennent, il va y avoir des choses qui vont changer pour les financements possibles.

470

VOIES VERTES - LIAISONS DOUCES

475 **Comité Régional du Tourisme Equestre** : Des projets de voies vertes ont aliéné les chemins pour les randonneurs et les chevaux, car quand un chemin est goudronné, au bout de 10 km les marcheurs ont les pieds en sang. Dans le Parc du Vexin, il y a un projet mixte avec des pistes d'un mètre cinquante de large sur lesquelles les cavaliers seront éventuellement admis mais sur cette largeur mais sur de courtes distances, il faut absolument réfléchir à tout cela de manière que à ce que personne ne soit lésé.

480

Ghyslaine Wolff, chargée de mission aménagement rural du Parc : La politique du Parc n'est pas de faire des voies vertes, mais des liaisons douces. Le Parc s'appuie sur le maillage très important de chemins existants sur le Parc actuel et le périmètre d'extension, surtout ne pas s'engager dans des travaux de goudronnage ou d'imperméabilisation, mais permettre la perméabilité des chemins par de la grave. Ce sont des chemins qui sont vraiment partagés : randonneurs, cavaliers.

485

Le Parc va présenter un dossier au Conseil Général des Yvelines pour le financement de deux liaisons douces St-Rémy/Le Mesnil et Auffargis/Cernay et à partir d'Auffargis, on se connecte sur l'autre partie du massif de Rambouillet et de la N.10. Le Parc va traiter particulièrement soigneusement les secteurs humides pour permettre le passage des cavaliers, (1 ou 2 à la fois mais pas 50)...de manière à satisfaire tous les usagers.

490

Le Parc va achever son schéma directeur de liaisons douces pour une présentation courant janvier 2008 et ensuite approbation du comité syndical et c'est à partir de ce schéma que les programmes seront réalisés au fur et à mesure. Il y a en fait beaucoup de chemins qui ne nécessitent aucuns travaux, sur lesquels on peut déjà envoyer des vélos tous chemins, sur d'autres des aménagements de sécurisation à mettre en place sur les croisements et traversées de routes...

495

M. De Winter : Problème d'indiscipline des usagers des chemins. Ne pas oublier que les agriculteurs ont besoin d'emprunter les chemins pour leurs activités agricoles avec des engins relativement lourds, il ne faut pas l'oublier, prévoir des chicanes, etc.

500

Bureau d'étude KINERGOS : On a travaillé sur la structure et les écoulements de l'eau pour permettre aux agriculteurs de continuer à passer.

505

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Mesnil-Saint-Denis : Il faut étudier des solutions de transport à la demande qu'il faudrait imaginer et voir comment ce système pourrait fonctionner (référence au pays Houdanais).

510

Bureau d'étude KINERGOS : Il existe un rapport de 2006 de l'ADEME* et du Ministère de l'Équipement sur tous les transports à la demande. Voir aussi sur le rapport de 2005 sur le site du CERTU*. Ces deux rapports sont assez intéressants pour voir combien cela coûte, etc. et donner une photographie sur ce qui se passe en France dans ce domaine.

515

TELETRAVAIL (et haut débit Internet)

520

Saint-Rémy-L'Honoré : Il faut développer les infrastructures informatiques. Je travaille à La Défense et il m'arrive de travailler en télétravail à St. Rémy, je n'ai pas à me déplacer. A La Défense il y a 30 % des gens qui travaillent en télétravail pour ne plus se déplacer. Dans nos villages, l'ADSL ne va pas partout, s'il y avait l'infrastructure suffisante, on pourrait faire davantage de télétravail pour éviter les déplacements.

525 **M. Le Vot** : le Département a beaucoup travaillé là-dessus même si tout n'est pas encore parfait mais c'est vrai qu'on éviterait ainsi les déplacements.

Auffargis : L'Angleterre est très en avance dans ce domaine, ça pourrait être un axe important de développement pour le Parc.

530 **Charles Antoine de Ferrières, directeur du Parc** : le Parc a réalisé un travail sur le développement du haut débit avec les opérateurs pour les booster. Grâce à cette étude menée par le Parc, le Conseil Général qui avait besoin de rejoindre Rambouillet a fait passer un réseau de fibres optiques de St-Rémy-lès-Chevreuse à Rambouillet. De plus, le Parc a mis en place une veille sur les travaux qui se font le long des routes pour inviter les communes à prévoir des fourreaux pour pouvoir s'équiper.

535

LEGENDE

ALME : Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

540 **IAURIF** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

KINERGOS : Bureau d'étude spécialisé en mobilité / déplacements

UAP : Union des Amis du Parc

SDRIF : Schéma Directeur de la région Ile-de-France

BRGM : Bureau de recherche Géologique et Minière

545 **HQE** : Haute Qualité Environnementale

COS : Coefficient d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

550 **OIN** : Opération d'Intérêt National

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CERTU : Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques

555